

Lou tambourinaïré dé Mosclat

Juillet 2010



LE MOT DU MAIRE

L'édition du premier bulletin municipal de 2010 me permet de vous rappeler ma satisfaction quant à la réalisation de ce nouveau commerce qui vient d'ouvrir ses portes. Il redynamisera la vie du bourg comme je l'ai dit lors de l'inauguration de ce bâtiment. Je compte sur la participation de tous pour assurer sa réussite et conforter notre économie locale.

Le premier semestre a été chargé en événements divers que vous allez pouvoir découvrir en parcourant notre bulletin.

A la veille de notre fête locale, je regrette de constater que les bonnes volontés n'ont pas été aussi nombreuses que nous aurions pu l'espérer à se manifester lors de la dernière réunion du Comité des Fêtes. Je souhaite que le comité actuel, très dynamique, ne se décourage pas et j'ose espérer vous voir nombreux participer à ces festivités qui sont un lieu de rencontre particulièrement convivial. Je vous rappelle que le repas, organisé par le Comité des Fêtes, aura lieu le 13 juillet. Pensez à réserver.

Soucieuse de répondre à vos attentes, je reste à votre disposition en mairie, sur rendez-vous, aux heures et jours rappelés ci-après.

Monique Boutinaud

1 – BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE.....	4
2 - BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE.....	4
3 – TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES.....	4
4 - HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE	4
5 - GARAGE/ATELIER MULTI SERVICES.....	5
6 - VIE DES ASSOCIATIONS.....	6
Comité des Fêtes.....	6
Association des Aînés de Masclat.....	6
Association des Anciens Combattants.....	6
Société de Chasse.....	7
Association des Parents d'élève (APE).....	7
7 - ETAT CIVIL.....	7
8 - VOIRIE.....	7
9 - TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS (RAPPEL).....	7
10 – RAPPORT ANNUEL 2009 DU SYDED.....	7
11 - LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES.....	8
12 – CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR DANS LES ESPACES NATURELS. .8	8
13 – ELAGAGE DES ARBRES PROCHES DES LIGNES ÉLECTRIQUES.....	9
14 – CARTE COMMUNALE.....	9
15 – INFORMATIONS DIVERSES.....	9
16 – RENTRÉE SCOLAIRE.....	9
17 – MARCHANDS AMBULANTS.....	9
18 – CHEMIN DE FÉNELON.....	9

1 – Budget Primitif 2010 de la Communauté de Commune

Sections/chapitres	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 453 873 €	1 453 873 €
Investissement	2 853 535 €	2 853 535 €
Total	4 307 408 €	4 307 408 €

2 - Budget Primitif 2010 de la Commune

Sections/Chapitres	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	191.835 €	191.835 €
Investissement *	101.020 €	101.020 €
Total	292.855 €	292.855 €

*Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- le remplacement de l'installation de chauffage de la salle de classe, de la cantine, de la garderie, de la mairie et la réfection de la chaudière,
- la création d'un espace cinéraire au cimetière,
- les travaux de réfection du mur de l'ancien cimetière,
- l'achat d'un frigidaire pour la cantine,
- la révision de la carte communale,
- réfection de la VC106 et de la VC208

3 – Taux d'Imposition des Quatre Taxes

Taxe d'habitation	4,76 %
Foncier bâti	6,4 %
Foncier non bâti	100,98
Taux Relais (T.P.)	12,03 %

4 - Horaires d'ouverture de la mairie

- Mardi : 14H à 18H
- Vendredi : 9H à 12H
- Madame le Maire reçoit le mardi après-midi et le jeudi après-midi **sur rendez-vous**.

5 - Garage/Atelier Multi Services

Le garage/atelier multi services a été inauguré le 18 juin 2010 sous la présidence de Mr. Michel Tournier Président de la communauté de communes, de Madame Monique Boutinaud Maire de la commune, étaient également présent Mrs Philippe LOOS Sous-Préfet de Gourdon, Bernard Choulet Conseiller Général et de Mme Marie-Odile Delcamp Conseillère Régionale.

Monsieur le Sous-Préfet Philippe LOOS a coupé le traditionnel ruban d'inauguration.

Madame le Maire, après avoir remercié tous les présents et ceux qui ont oeuvré à cette réalisation, a fait un rapide historique en rappelant que celle-ci avait été initialisée par les membres du conseil municipal précédent dirigé par Mr. Serge Combroux qui en avaient déposé le projet auprès de la Communauté de Communes. Puis, après maints aléas et relances par les membres de la municipalité actuelle, la construction a pu être réalisée et ainsi faire l'objet de cette journée d'inauguration. Elle a ensuite présenté Monsieur Tourneux, gérant de l'établissement, et son épouse en leur souhaitant bienvenue à Masclat et réussite.

Monsieur Bernard Choulet a rappelé que la création de commerces dans nos villages participait à la revitalisation de ceux-ci et a noté que l'on devra se rappeler qu'à Masclat nous avons vécu une date historique du 18 juin « inauguration du garage/multi-services de Masclat ».

Monsieur Michel Tournier a aussi rappelé l'historique, les difficultés rencontrées, a remercié tous ceux qui ont participé à cette réalisation et a souhaité longue vie à cet atelier grâce en particulier à la participation des habitants de Masclat et des communes voisines.

Madame Marie-Odile Delcamp, a rappelé son attachement à la commune de Masclat et s'est félicitée de cette réalisation.

Monsieur le Sous-Préfet Philippe Loos après avoir procédé à l'inauguration de cet atelier, a rappelé l'aide apportée pour soutenir les projets en milieu rural, et a fait part de sa satisfaction pour cette belle réalisation.

Mr. Emile Thocaven a offert à la commune, pour être placée au fronton de la porte principale, une pierre qu'il a gravé de la croix Occitane.





6 - Vie des Associations

Comité des Fêtes

La fête de la musique a été une réussite, le Comité remercie tous les participants (80 personnes).

- Fête Votive : 4 et 5 juillet,
- Repas annuel de juillet : 13 juillet,
- Vide-grenier: 15 août,
- Soirée beaujolais : 21 novembre.

Association des Aînés de Masclat

La municipalité a décidé de mettre au budget 2011 une subvention pour l'association.

- 5 Août : spectacle « Hier un village » à Flagnac en Aveyron. Spectacle nocturne son et lumière retraçant l'histoire du village, il reste des places disponibles, inscription au 05 65 37 68 29, 25 € par personne,
- 16 septembre : Journée surprise,
- 8 Novembre : Loto à la salle des Fêtes,
- 6 décembre : assemblée générale et repas annuel.

Association des Anciens Combattants

«La manifestation du souvenir s'est déroulée grâce à l'organisation des anciens combattants et de la municipalité. Partant de la mairie, ce sont près de 50 citoyens, y compris les enfants, qui ont défilé jusqu'au monument aux morts. Madame le maire a lu le discours commémoratif communiqué par la Préfecture et le président Roger Ségalard a lu le discours communiqué par la section des anciens combattants du Lot.

Tony Bram's a interprété la Marseillaise et le chant du Départ.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité. La section des anciens combattants de Masclat et leurs épouses se sont rassemblés autour d'un repas convivial chez Nicole.

Rendez-vous pour la commémoration du 11 novembre 2010 au monument aux morts.

Société de Chasse

- Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse sont prévues les :

	Ouverture	Fermeture
Chevreuril	12 septembre 2010	28 février 2011
Sanglier	15 août 2010	28 février 2011
Perdrix Rouge, uniquement les 6 dimanches	19 septembre 2010	24 octobre 2010
Perdrix Grise	25 octobre 2010	02 janvier 2011
Lièvre	12 septembre 2010	12 décembre 2010
Lapin de garenne, Faisan de chasse	12 septembre 2010	02 janvier 2011

Association des Parents d'élève (APE)

- Loto des écoles : 18 octobre

7 - Etat Civil

- Naissance :
 - Ilina Béatrice Marcou, le 04/06/2010 à Sarlat, fille de Philippe Marcou et de Christelle Bravo,
 - Clément Thomas Claude Espitalié, le 14/06/2010 à Sarlat, fils de Claude Emilien Espitalié et de Marie Renée Laporte.
- Décès :
 - Georges Laval, le 26/06/2010 à Gourdon.

8 - Voirie

Les Points à Temps (rebouchage des trous avec du goudron et des graviers) ont été réalisés pour partie et seront terminés au cours du troisième trimestre 2010.

9 - Tri des Déchets Ménagers (rappel)

Le tri des déchets doit être une préoccupation constante. Des sacs en plastique, à utiliser uniquement pour les déchets recyclables, sont disponibles en mairie.

10 – Rapport annuel 2009 du SYDED

Ce rapport peut être consulté en mairie et sur le site internet www.syded-lot.fr.

Ce rapport fait apparaître entre autre :

- Fonctionnement : dépenses 14 175 754 €, Recettes 15 273 520 €
- Investissement : dépenses 4 080 744 €,
- La moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève

à 544 kg par habitant, la moyenne nationale est de 594 kg/habitant,

- Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie d'où l'importance d'une bonne réalisation du tri de nos déchets (NDLR). Cette facturation représente 56 % des recettes du SYDED, 24 % proviennent des ventes de matériaux et du soutien Eco-Emballages, et 20 % de revenus divers.
- 30,71% des déchets mis dans les bacs des déchets recyclables sont refusés.

11 - Les Numéros de téléphone utiles

- Mairie : 05 65 37 63 78. Email : mairie-masclat@wanadoo.fr
- SYDED du lot : 05 65 21 54 30
- Ecole 05 65 37 63 55
- Cabinet médical de Payrac : 05 65 37 95 46
- Cabinet médical de Saint Julien de Lampon : 05 53 29 70 25
- Cabinet d'infirmières de Saint Julien de Lampon : 05 53 29 70 19
- Cabinet d'infirmières de Gourdon : 05 65 41 01 01
- Cabinet d'infirmières de Payrac : 05 65 37 91 32
- Cabinet d'infirmières de Milhac : 06 79 97 28 54

12 – Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

La Direction départementale des territoires du lot met à disposition en mairie une brochure publiée par l'office national de la chasse et de la faune sauvage sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels;

Ce document présente simplement une synthèse des principales dispositions réglementaires contenues notamment par le code de l'environnement et le code forestier.

La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est, en effet, cause de nombreuses perturbations : conflits d'usages, nuisances sonores, destruction de la flore et dérangement de la faune sauvage, érosion et atteinte au paysage,...

Le Préfet du Lot a demandé à ses services (DDT, ONCFS) de construire, avec la gendarmerie nationale, un plan d'action visant à mieux faire connaître et appliquer la loi, dans ce domaine.

Les principes de la loi du 3 janvier 1991 sont :

- la circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors piste est donc strictement interdite,
- des exceptions sont accordées notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leur ayants droits, et aux manifestations sportives autorisées,
- les maires ou les préfets peuvent restreindre l'accès à certaines voies ouvertes à la circulation

publique,

- la pratique des sports motorisés sur des terrains aménagés est encadré par des moyens spécifiques,
- les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes et à l'immobilisation de leur engin,
- En forêt, la circulation est réglementée par le code forestier,
- Un simple sentier ou un chemin non carrossable n'est jamais ouvert à la circulation.

13 – Elagage des arbres proches des lignes électriques

Les propriétaires ayant des arbres en bordure des voies publiques ont l'obligation de les élaguer lorsqu'ils empiètent sur la chaussée, voire de les abattre. Sur la commune, des exemples récents de chutes d'arbres ont entraîné des difficultés de circulation et la détérioration de lignes électriques. Vous trouverez en annexe une fiche éditée par ERDF.

14 – Carte Communale

La commission a terminé son travail, celui-ci a été présenté à la DDT qui va procéder à la visite des lieux afin de vérifier la faisabilité de sa réalisation.

15 – Informations Diverses

- Une fiche sur les nouveaux tarifs de raccordement EDF est disponible en mairie,
- Un diagnostic sur l'accessibilité aux handicapés (transport, voirie, espaces publics, logement publics) sera effectué dans la commune avant fin2010.

16 – Rentrée Scolaire

Le nombre d'enfant fréquentant les écoles de Fajoles (30), Masclat (15) et Lamothe-Fénelon (21) s'élève à 66.

Mme Cécile Souleille, institutrice, nous quitte pour rejoindre l'école du Vigan. Elle sera remplacée par Mme Pascale Parfait-Sauviat.

17 – Marchands Ambulants

- Une coiffeuse a ouvert un salon de coiffure dans un fourgon aménagé. Une permanence sera assurée place de la mairie à compter du 13 juillet 2010 (9h à 12h et de 13h à 18h). Un calendrier sera affiché en mairie.
- Boucher: les vendredi de 11h à 11h30, en face du garage,
- Poissonnier : les mardi à 14h, parking restaurant Combroux.

18 – Chemin de Fénelon

Le dimanche 20 juin au titre de la journée des moulins et du petit patrimoine a eu lieu l'inauguration du chemin de Fénelon entre l'église Saint Sixte de Lamothe Fénelon et le château Fénelon à Sainte-Mondane. Les participants ont pu assister à une conférence sur « Fénelon » par Julien Delautre fils du propriétaire du château de Lamothe Fenelon.

Cette randonnée de 15 km, aller et retour, part donc de l'église, puis Le Moulinou, traverse Masclat en passant par Le Bourg, Fontvieille, Mas Couderc, Mercadiol, Château Fénelon, Combe du Poing,

Moussac, Mas Couderc, Font d'Alba, Le Grézals, Le Moulinou, Pech Ayrat, Vignals, Lamothe Fénelon.

Une fiche détaillée de cette randonnée sera bientôt disponible à l'office du tourisme (syndicat d'initiatives) de la Communauté de Communes, à Payrac, ou à l'antenne du Vigan.

19 – Les Chemins Ruraux

Les voies communales font partie du domaine public des personnes publiques et à ce titre sont inaliénables. Pour les aliéner il est nécessaire de constater la désaffectation et de les déclasser suivant une procédure stricte. Ils appartiendront dès lors au domaine privé des communes et pourront être aliénés.

Les chemins ruraux bien qu'affectés à l'usage du public ne sont pas classés en voies communales et font partie du domaine privé des communes. Toutefois leur aliénation est soumise à une procédure spéciale après avoir constaté leur désaffectation à l'usage du public.

Ils sont donc bien à part dans la classification traditionnelle.

Au titre des particularités, bien que désaffectés et dépendant du domaine privé des communes et dès lors aliénables, ils ne peuvent faire l'objet d'un échange. Seule la double vente est admise.

La commune n'a pas l'obligation d'entretenir ces chemins même si en principe leur financement et dépenses d'entretien sont à leur charge.

Les chemins et sentiers d'exploitations sont présumés appartenir aux propriétaires riverains qui en ont l'usage et servent de communication entre divers fonds ou exploitations. Ils peuvent être interdits au public non riverain.

(extrait du texte publié sur le site www.notaires.fr)